



# Diplôme d'ingénieur spécialité Bâtiment et travaux publics

## Parcours BTP

Diplôme d'ingénieur spécialité Bâtiment et travaux publics parcours BTP

**Crédits : 180 ECTS** code CYC8301A (*habilité par la Commission des titres d'ingénieur à partir 1er septembre 2018*)

Niveau d'entrée : bac+2 - Niveau de sortie : certification de niveau I **bac+5**

### Objectifs et compétences visées

Le diplôme d'ingénieur du Cnam, spécialité Bâtiment et Travaux publics (BTP) permet de monter en compétences scientifiques, techniques et managériales, les techniciens supérieurs du BTP en activité afin de les préparer à l'exercice du métier d'ingénieur BTP.

Les compétences visées sont :

- L'acquisition des connaissances scientifiques et techniques et la maîtrise de leur mise en œuvre ;
- L'adaptation aux exigences propres de l'entreprise et de la société ;
- La prise en compte de la dimension organisationnelle, personnelle et culturelle ;
- Les compétences métiers (cf. détails sur [www.btp.cnam.fr](http://www.btp.cnam.fr))

### Débouchés

L'ingénieur bâtiment et travaux publics est un généraliste de la construction. Il exerce majoritairement les fonctions d'ingénieur d'études et travaux. Il maîtrise un spectre large de compétences relatives à l'ingénierie du bâtiment (fondations, structures, enveloppes, corps d'état techniques, corps d'état architecturaux) ou des travaux publics (terrassements, routes, voiries, réseaux divers, fondations, génie civil et ouvrages d'art). Cette large palette de compétences le destine à évoluer dans tous les métiers du BTP : Ingénieur travaux, Chargé d'affaires, MO, AMO, MOE, Ingénieur d'études TCE, Ingénieur études de prix, Ingénieur méthodes, Manager de projet BIM, Contrôleur technique, CSPS, Responsable des services techniques. Quel que soit le domaine professionnel, l'ingénieur BTP est susceptible d'intervenir dans son domaine d'expertise à toutes les phases du projet de construction, en travaux neufs comme en réhabilitation ; de la conception à la réalisation ; en position de maître d'ouvrage, de maître d'œuvre, d'ingénieur conseil, de contrôleur technique ou d'entrepreneur.

Code ROME le plus proche :

F1201 : Conduite de travaux du BTP, F1106 : Technicien / Technicienne d'études BTP

### Public concerné

Salariés en activité, en congé individuel de formation, en reconversion professionnelle, demandeurs d'emploi, contrats d'alternance.

### Conditions d'accès

#### Accès au cycle préparatoire :

- Etre titulaire d'un diplôme de niveau III (Bac+2) en construction ou dans une spécialité voisine ou titre équivalent.
- Il est également accessible sous conditions aux titulaires d'un titre professionnel de niveau III et aux diplômés des domaines scientifiques et/ou techniques, de l'architecture et de l'immobilier (120 ECTS) Des unités d'enseignement de prérequis seront demandées pour les élèves diplômés d'un bac+2 hors spécialité (cf. détails page 2) ;
- OU par la VAE (validation des acquis de l'expérience) / VAPP / VES.

A la fin du cycle préparatoire, les candidats passent un examen d'admission pour intégrer l'école d'ingénieurs du Cnam (EICnam) et accéder au cycle de spécialisation. La candidature à l'examen d'admission se fait sur présentation d'un dossier, suivie d'un entretien individuel avec un jury local (1) **Toutes les UE du cycle préparatoire doivent avoir été validées et/ou faire l'objet de dispenses.**

#### Accès au cycle de spécialisation :

- Etre titulaire de la licence Génie civil du Cnam (LG03502A) ou d'un diplôme de niveau II dans le secteur du bâtiment et de la construction et avoir validé les UE du cycle préparatoire.
- Il est également accessible sous conditions aux titulaires d'un titre professionnel de niveau III et aux diplômés des domaines scientifiques et/ou techniques, de l'architecture et de l'immobilier (180 ECTS) Des unités d'enseignement de prérequis seront demandées pour les élèves diplômés d'un bac+3 hors spécialité (cf. détails page 2)
- VES : certaines UE peuvent faire l'objet d'une dispense pour les titulaires d'une licence ou d'une maîtrise dans la spécialité acquise en dehors du Cnam (se rapprocher de votre centre régional pour plus d'informations) ;
- OU par la VAE (validation des acquis de l'expérience) / VAPP (validation des acquis personnels et professionnels)
- ET avoir réussi l'examen d'admission à l'EICnam sachant qu'au moins deux inscriptions consécutives à l'EICnam sont obligatoires pour la délivrance du diplôme d'ingénieur

(1) le dossier de candidature à l'EICnam est disponible auprès de votre centre régional ou téléchargeable sur le site <http://eicnam.cnam.fr>

Un jury local se réunit une fois par mois pour étudier les candidatures qui lui sont soumises.

### Calendrier prévisionnel 2018-2019

|                                                 | semestre 1                        | semestre 2          |
|-------------------------------------------------|-----------------------------------|---------------------|
| Ouverture des préinscriptions en ligne le lundi | <b>4 juin 2018</b>                |                     |
| Inscriptions jusqu'au                           | mer. 31/10/18                     | ven. 29/03/19       |
| Début des cours                                 | lun. 17/09/18                     | lun. 25/02/19       |
| Interruption des cours                          | sam. 15/12/18                     | -                   |
| Reprise des cours                               | lun. 07/01/19                     | -                   |
| Fin des cours                                   | sam. 09/02/19                     | ven. 28/06/19       |
| Semaine de révisions                            | semaine du 11/02/19               | semaine du 01/07/19 |
| Examens 1ère session                            | semaine du 18/02/19               | semaine du 08/07/19 |
| Examens 2nde session                            | quinzaine du 02/09/19 au 14/09/19 |                     |

# Conservatoire national des arts et métiers

## Parcours de formation

### Prérequis :

- si bac+2 scientifique et technique hors secteur de la construction et du BTP : valider MVA013, BTP001, BTP003, BTP004, BTP005 et BTP010,
- si licence ou master d'architecture : valider MVA013, BTP005 et BTP010,
- d'autres UE de remise à niveau peuvent être requises selon le profil du candidat et sur recommandations du responsable pédagogique.

**Pour les titulaires de la LP gestion de projets et conduite de travaux et/ou du master génie civil et construction de l'Université de La Réunion, des dispenses d'unités d'enseignement au titre de la VES sont possibles, se renseigner auprès du service accueil.**

### Cycle préparatoire (51 ECTS)

#### Tronc commun L3

| Enseignements proposés entièrement à distance |                                              |   |       |  |   |
|-----------------------------------------------|----------------------------------------------|---|-------|--|---|
| UTC104                                        | Géotechnique                                 | 3 | FOAD  |  | 1 |
| Enseignements annuels                         |                                              |   |       |  |   |
| ANG003                                        | Anglais professionnel                        | 6 | cours |  | 1 |
| SEMESTRE 1                                    |                                              |   |       |  |   |
| UTC105                                        | Acoustique, Thermique, Mécanique des Fluides | 3 | cours |  | 1 |
| UTC110                                        | Mathématiques appliquées au BTP              | 3 | cours |  | 1 |
| BTP113                                        | Gestion de projet de construction            | 3 | cours |  | 1 |
| BTP117                                        | Chauffage, ventilation, climatisation        | 3 | cours |  | 1 |
| BTP197                                        | Droit de la construction                     | 3 | cours |  | 1 |
| SEMESTRE 2                                    |                                              |   |       |  |   |
| UTC102                                        | Sciences des matériaux                       | 3 | cours |  | 1 |
| UTC103                                        | Résistance des matériaux                     | 3 | cours |  | 1 |
| BTP114                                        | Préparation de chantier                      | 3 | cours |  | 1 |
| BTP115                                        | Gestion de chantier                          | 3 | cours |  | 1 |
| BTP120                                        | Management de projet BIM                     | 6 | TP    |  | 1 |
| UAAD83                                        | Examen d'admission EICnam                    |   | oral  |  | a |
| UAEP01                                        | Expérience professionnelle an. 1             | 9 |       |  |   |

### Spécialisation EICnam 1 (63 ECTS)

| Enseignements proposés entièrement à distance |                                                                     |   |       |                                                                                     |   |     |
|-----------------------------------------------|---------------------------------------------------------------------|---|-------|-------------------------------------------------------------------------------------|---|-----|
| BTP106                                        | Béton armé                                                          | 3 | FOAD  |  | 1 | Eq. |
| BTP107                                        | Constructions métalliques                                           | 3 |       |  | 1 | Eq. |
| BTP109                                        | Fondations                                                          | 3 |       |  | 1 | Eq. |
| BTP110                                        | Soutènements                                                        | 3 |       |  | 1 | Eq. |
| BTP111                                        | Thermique du bâtiment                                               | 3 |       |  | 1 | Eq. |
| BTP112                                        | Acoustique du bâtiment                                              | 3 |       |  | 1 | Eq. |
| BTP121                                        | Bâtiment intelligent                                                | 3 |       |  | 1 | Eq. |
| BTP199                                        | Management de la construction durable                               | 3 |       |  | 1 |     |
| SEMESTRE 1                                    |                                                                     |   |       |                                                                                     |   |     |
| BTP198                                        | Economie de la construction durable                                 | 3 | TP    |  | 1 | Eq. |
| DSY101                                        | Modèles et représentations de l'organisation - conception classique | 6 | cours |  | 1 |     |
| SEMESTRE 2                                    |                                                                     |   |       |                                                                                     |   |     |
| BTP108                                        | Constructions bois                                                  | 3 | cours |  | 1 | Eq. |
| BTP118                                        | Systèmes énergétiques du bâtiment                                   | 3 | cours |  | 1 | Eq. |
| BTP119                                        | Électricité du bâtiment                                             | 3 | cours |  | 1 | Eq. |
| TET102                                        | Management social pour ingénieur et communication en entreprise     | 6 | cours |  | 1 | Eq. |
| UAEP02                                        | Expérience professionnelle an. 2                                    | 9 |       |                                                                                     |   |     |

Le diplôme d'ingénieur Cnam hors temps de travail (HTT) évolue. La mise en place de cette réforme sera effective à compter du 1er septembre 2018. Des mesures transitoires sont prévues pour les élèves déjà inscrits à l'école d'ingénieur-e-s à cette date. et sont valables jusqu'au 30 octobre 2024. Passée cette date, seule la maquette du cursus réformé sera proposée à tous. L'attribution des éventuelles équivalences sera alors examinée au cas par cas. (pour les anciens élèves, se rapprocher du service accueil pour plus d'informations sur les mesures transitoires dont vous pouvez bénéficier).

### Spécialisation EICnam 2 (69 ECTS)

| Enseignements annuels |                                  |    |                    |  |   |
|-----------------------|----------------------------------|----|--------------------|--|---|
| ENG222                | Examen probatoire BTP            | 6  | probatoire         |  | 1 |
| BTP201                | Projet de bâtiment               | 12 | projet             |  | 1 |
| UA2B30                | Test d'anglais (Bulat niveau 3)  |    | test               |  | e |
| UAEP03                | Expérience professionnelle an. 3 | 15 | rapport            |  |   |
| UAMM83                | Mémoire d'ingénieur              | 42 | mémoire écrit/oral |  | 1 |

ECTS : système européen de transfert et d'accumulation de crédits

Eq. équivalences possibles pour les élèves ayant obtenu d'autres UE du Cnam (voir le service accueil)

FOAD : ces UE sont proposées en formation ouverte et à distance via d'autres centres organisateurs

(1) coefficients : chaque enseignement fait l'objet d'une validation propre par capitalisation

(cf. conditions de délivrance page suivante).

Modalités d'évaluation : rapport/dossier à rendre - examen sur table - soutenance orale

Mooc : Cours en ligne ouvert à tous et gratuit (Massive open online course)

a. **Examen d'admission** : il n'est pas admis de se présenter **plus de 3 fois** dans la même année. Au-delà de 3 échecs à l'issue de l'examen d'admission, la délivrance du diplôme d'ingénieur n'est plus possible. **La validation de l'examen d'admission permet d'obtenir par équivalence la licence Génie civil du Cnam (LG03502A). Il faut avoir validé les 5 UE UTC + anglais ANG003 + UAEP01 pour candidater à l'École d'ingénieur-e-s du Cnam (EICnam).**

b. Examen d'admission **validé** obligatoire pour s'inscrire à l'UE. Il n'est pas admis de se présenter **plus de 3 fois** à l'examen de l'UE ENG222.

c. **Il faut avoir validé ENG222 pour pouvoir préparer le mémoire UAMM83 et le projet BTP201 (ouverture prévue à la rentrée 2019-2020).**

Le cursus d'ingénieur représente 180 ECTS, répartis en :

- Un tronc commun composé de 5 unités d'enseignements, constituant un socle scientifique de base similaire quelle que soit la spécialité ou le parcours choisi (UTC110, UTC102, UTC103, UTC104 et UTC105). Elles sont créditées de 15 ECTS.
- Une UE d'anglais (ANG003 - 6 ECTS) et un test d'anglais niveau B2 (UA2B30 - non crédité), Bulats ou équivalent.
- Un bloc d'enseignements scientifiques et techniques orientés «cœur de métier» de la spécialité. (15 UE de BTP106 à BTP121 + 3 UE de BTP197 à BTP199). Ce bloc octroie 57 ECTS.
- Un bloc d'enseignements permettant d'acquérir des savoirs et compétences complémentaires à celles «cœur de métiers» (TET102 + DSY101). Ce bloc octroie 12 ECTS.
- Une UE, dite «oral probatoire», codée ENG222, préalable indispensable à la réalisation du mémoire. Cette UE délivre 6 ECTS dans le cadre du diplôme.
- Un mémoire de fin d'études (UAMM83) élaboré sur la base d'un projet (BTP201) conduit en situation de travail, sur un sujet et des livrables validés par l'enseignant responsable de la filière (ou son représentant en Centre Cnam en Région). Le projet représente l'équivalent d'une activité d'ingénieur réalisée sur une période d'environ 6 mois. Le projet est négocié par l'élève avec son employeur. Le cas échéant, il peut faire l'objet d'un stage dans un organisme tiers. Le mémoire est crédité de 42 ECTS.
- De l'expérience professionnelle, codée UAEP01, UAEP02, UAEP03, octroyant un total de 33 ECTS. Elle est validée, pour :
  - UAEP01 (selon les parcours des candidats), lors du dépôt du dossier d'inscription à l'Eicnam, sur la base du CV, des éléments de renseignement de parcours professionnel constitutifs de ce dossier et par un entretien réalisé par l'enseignant responsable du diplôme ou de son représentant en Centre Cnam en Région. Afin de se présenter à l'examen d'admission en fin de cycle préparatoire, l'élève devra justifier d'un an d'expérience professionnelle dans le secteur du BTP (ou d'un an à temps plein dans un autre domaine complété par un stage d'au moins 6 mois en relation avec le diplôme). Le candidat joindra un rapport d'activité professionnelle ou rédigera un rapport de stage qui sera étudié lors de la candidature à l'examen d'admission ;
  - UAEP02 lors de l'entretien du probatoire. L'élève doit justifier de **3 ans d'expérience professionnelle dont 2 ans dans la spécialité**. Dans le cas contraire, il peut néanmoins poursuivre sa formation mais l'autorisation de soutenir le mémoire sera conditionnée par la validation de l'expérience professionnelle ;
  - UAEP03 à la diplomation.

Pour en savoir plus, se reporter au règlement de délivrance du diplôme <http://eicnam.cnam.fr/> ou sur le site [btp.cnam.fr](http://btp.cnam.fr)

# Conservatoire national des arts et métiers

## Anglais et test Bulat

° L'obtention du diplôme est soumise à la validation du niveau 3 du test Bulat. (cf. conditions de délivrance). Une équivalence est possible avec les tests et certifications du CECRL de niveau B2 si la durée de validité le permet. Une dispense peut être admise au titre de la VES ou de la VAE. (se rapprocher du service accueil)

Pour la préparation au test Bulat, des cours d'anglais le samedi matin sont proposés aux élèves qui le souhaitent, selon leur niveau de pratique à l'entrée en formation.

CECRL : Cadre Européen Commun de Référence pour les Langues

## Mémoire

Le sujet de mémoire correspond à une mission d'ingénieur dans l'entreprise. Le travail effectif sur le sujet du mémoire s'étend sur un semestre à temps plein. Il est précédé par une période d'au moins 6 semaines consacrée à la définition du sujet et l'organisation du travail. Il se poursuit par 6 semaines d'exploitation des résultats, de rédaction du mémoire et de préparation de la soutenance.

Le candidat peut se présenter au mémoire 3 fois au maximum.

## Conditions de délivrance

Pour la délivrance du diplôme d'ingénieur Cnam, toutes les conditions suivantes doivent être réunies :

- Justifier des conditions d'accès (cf. conditions d'accès page 1). **Ces conditions sont exigibles à la demande du diplôme et non à l'inscription.**
- Avoir validé les UE du cycle préparatoire et du cycle de spécialisation avec une note supérieure ou égale à 10/20 à chaque UE ;
- Avoir été reçu à l'examen d'admission : l'examen d'admission comporte la présentation d'un dossier et une présentation orale ;
- Justifier d'un niveau d'anglais correspondant au niveau 3 du test Bulats (ou test équivalent niveau B2) ;
- Avoir validé l'expérience professionnelle (3 ans d'expérience professionnelle dont 2 ans dans la spécialité et à un niveau de qualification suffisant) ;
- Avoir soutenu avec succès le mémoire de fin d'études.

- une formation homologuée par la Commission des titres d'ingénieur (CTI) ;
- une équipe pluridisciplinaire de professionnels agréés ;
- une possibilité de raccourcir votre parcours avec la VAE ;
- des unités d'enseignement capitalisables à vie !
- un accès permanent à la plateforme de télé-enseignement du Cnam pour plus de flexibilité.

## Déroulement de la formation

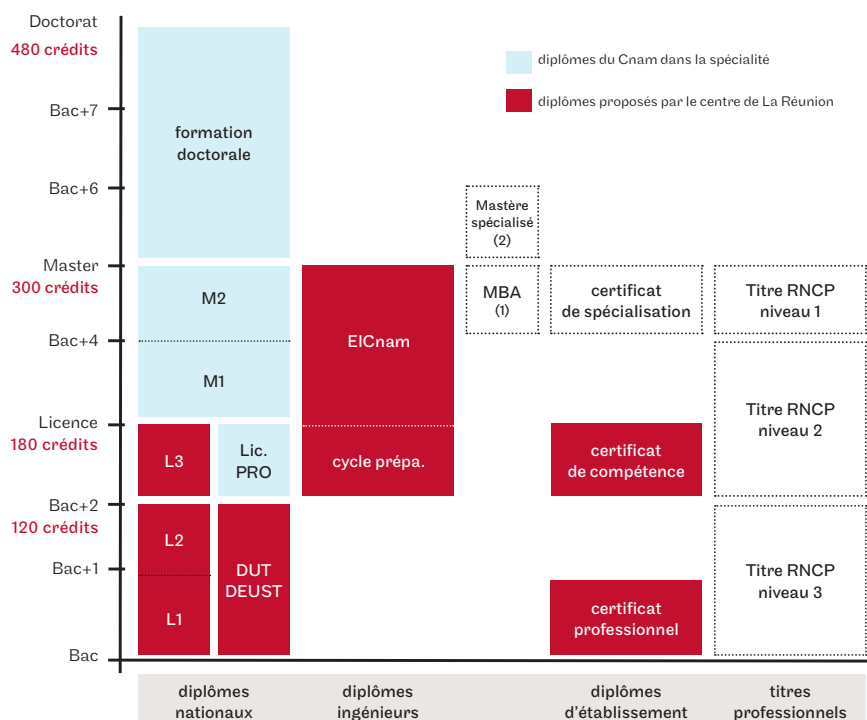
Les cours se déroulent du lundi au vendredi de 17h à 21h (sauf pour les cours d'anglais qui se déroulent tous les samedis matins de 8h à 10h pour le groupe 1 et de 10h à 12h pour le groupe 2) en alternant regroupements en présentiel et webconférences (hors TP). Vous avez la possibilité de suivre les regroupements via notre plateforme de télé-enseignement (en visioconférence ou en différé). **2 présences par UE et par semestre sont obligatoires pour vous présenter aux examens.**

Les élèves qui suivent les enseignements en alternance, devront justifier de leur présence en centre à raison d'une journée de 7 heures hebdomadaire. La présence aux TP est vivement recommandée.

| Fréquence des cours                                                  |                                                                                      |                               |                               |                                 |
|----------------------------------------------------------------------|--------------------------------------------------------------------------------------|-------------------------------|-------------------------------|---------------------------------|
|                                                                      | UE semestrielle                                                                      |                               |                               | UE annuelle                     |
|                                                                      | 3 ECTS                                                                               | 4 ECTS                        | 6 ECTS                        | 8 ECTS                          |
| TP                                                                   | 12 regroupements                                                                     |                               |                               |                                 |
| Cours                                                                | 5 regroup.<br>+<br>5 webconf.                                                        | 6 regroup.<br>+<br>7 webconf. | 7 regroup.<br>+<br>7 webconf. | 12 regroup.<br>+<br>12 webconf. |
| Anglais                                                              | 30 séances annuelles de 2 heures                                                     |                               |                               |                                 |
| FOAD                                                                 | entièrement à distance sans présentiel via la plateforme de télé-enseignement Plei@d |                               |                               |                                 |
| <u>Alternance</u> : 1 journée de 7h / semaine en centre de formation |                                                                                      |                               |                               |                                 |
| durée d'un regroupement et d'une webconférence : <b>1H20</b>         |                                                                                      |                               |                               |                                 |

Le planning est consultable sur le site Internet [www.cnam.re](http://www.cnam.re)

Diplômes du Cnam en **Bâtiment et travaux publics**



## Examens

Les examens sont programmés à la fin de chaque semestre. Les enseignements font l'objet de modalités d'évaluation spécifiques. (cf. détails en page 2)

Chaque inscription donne droit de se présenter à deux sessions d'examens par UE (hors mémoire). Les candidats ne sont admis à composer que pour les enseignements auxquels ils sont inscrits.

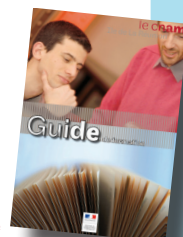
Pour valider une UE, il faut obtenir une note de 10/20 minimum. L'élève peut faire valoir son UE ainsi capitalisée dans d'autres parcours de formation où celle-ci est présente (cf. conditions de délivrance ci-contre)

Il est possible de suivre les enseignements sans se présenter aux examens. Une attestation de suivi de formation pourra ainsi être délivrée sur demande.

Les résultats sont communiqués une quinzaine de jours environ après les épreuves et sont consultables en ligne sur votre espace personnel ou directement au centre régional du Port.

Aucun résultat est communiqué par téléphone ou par courriel.

pour en savoir plus, consultez notre guide : [www.cnam.re](http://www.cnam.re)



# Conservatoire national des arts et métiers

## Inscriptions

- Ouverture des pré-inscriptions pour l'année 2018-2019 : **04/06/2018**
- Clôture des inscriptions du 1<sup>er</sup> semestre (sept. 2018 à fév. 2019) : **31/10/2018**
- Clôture des inscriptions du 2<sup>nd</sup> semestre (mars à juin 2018) : **29/03/2019**

Voir détails calendrier en page 1.

Après avoir pris connaissance des modalités de formation et de son déroulement, procédez dans un premier temps à votre pré-inscription sur le site [www.cnam.re](http://www.cnam.re) en prenant soin de renseigner rigoureusement chacune des rubriques de votre dossier.

Cette procédure sans engagement ne vaut pas inscription. **Votre inscription au centre régional du Cnam de La Réunion ne devient définitive qu'une fois votre dossier validé auprès de nos services.**

(cf. pièces à rapporter au centre régional du Port ci-dessous).

Pour tout renseignement, contactez le service accueil :

◇ par téléphone au 0262.42.28.37

◇ par mail à [info@cnam.re](mailto:info@cnam.re)

◇ horaires d'ouverture au public : du lundi au jeudi de 8h15 à 12h30 et de 13h30 à 17h00 et le vendredi de 8h15 à 12h15.

## Pièces à fournir

- un CV détaillé à jour
- une lettre de motivation
- la photocopie des diplômes obtenus
- l'attestation d'emploi (téléchargeable sur [www.cnam.re](http://www.cnam.re)) ou dernier bulletin de salaire **OU** attestation de pôle emploi de moins de 15 jours **faisant apparaître la catégorie de demandeur d'emploi**
- un justificatif de la couverture sociale
- la photocopie d'une pièce d'identité (ou titre de séjour pour les personnes de nationalité étrangère)
- 2 photographies d'identité récentes au format 3,5 x 4,5 cm portant, au dos, votre nom et l'intitulé de la formation
- la photocopie des attestations de réussite à des UE obtenues dans d'autres centres régionaux
- le titre de paiement pour la participation aux frais de formation à l'ordre de l'AGCnam **OU** attestation de prise en charge par l'employeur (téléchargeable sur [www.cnam.re](http://www.cnam.re) - si cette attestation n'est pas signée par l'employeur, des chèques d'un montant équivalent au tarif pour une personne inscrite à titre individuel seront obligatoirement établis à l'ordre de l'AGCnam).

Les frais de dossier (18€) et le DIB au titre de l'année en cours (200€) sont exigibles dès le jour de l'inscription. **Tout dossier incomplet (pièce manquante ou rubrique non ou mal renseignée) ne sera pas accepté.**

## Résiliation

Les candidats disposent d'un délai de rétractation de **10 jours après le dépôt de leur dossier** d'inscription. Lorsque, par suite de cas de force majeure dûment reconnu, le stagiaire est dans l'impossibilité de poursuivre la formation, il peut résilier le contrat. Seules les prestations de formation effectivement dispensées sont dues au prorata temporis de leur valeur prévue au contrat. Si la demande de résiliation a lieu au-delà du délai de rétractation prévu, les frais d'inscription de 218 € ne seront pas restitués. **La demande de résiliation doit impérativement faire l'objet d'un courrier recommandé avec accusé de réception.**

## Tarifs 2018-2019

Les tarifs ci-après sont donnés à titre indicatif et sont révisables annuellement après approbation du Conseil d'Administration. Nous nous tenons à votre disposition pour obtenir un devis détaillé.

| Tarif prise en charge individuelle                               | individuel payant | demandeur d'emploi *                               |
|------------------------------------------------------------------|-------------------|----------------------------------------------------|
| Frais de dossier <sup>1</sup>                                    | 18€               | 18€                                                |
| Droit d'inscription forfaitaire <sup>2</sup>                     | 200€              | 200€                                               |
| Droit complémentaire par UE (tarif hors FOAD) + mémoire (UAMM83) | 60€ / ECTS        | Cat. 1 à 4 : 12€ / ECTS<br>Cat. 5 à 8 : 36€ / ECTS |
| Droit complémentaire par UE <sup>3</sup> (tarification FOAD)     |                   | 200€ / UE                                          |
| Cours d'anglais du samedi <sup>4</sup>                           | 360€              | Cat. 1 à 4 : 72€<br>Cat. 5 à 8 : 216€              |
| Test Bulat                                                       | 150€              | 150€                                               |
| Frais d'inscription à l'EICnam <sup>5</sup>                      | 450€              | 450€                                               |
| Examen d'admission (UAAD83+UAEP01)                               | 300€              | 300€                                               |
| Rapport d'exp. professionnelle (UAEP03)                          | 300€              | 300€                                               |

\* sur présentation des justificatifs (cf. pièces à fournir pour l'inscription)

Cat. 1 à 4 : inscrit à Pôle emploi en catégories 1 à 4

Cat. 5 à 8 : inscrit à Pôle emploi en catégories 5 à 8 - tarif applicable **UNIQUEMENT** après accord de la direction.

## Tarif prise en charge employeur

Dans le cadre d'un contrat ou d'une période de professionnalisation, la formation est prise en charge par l'entreprise via son Opca (organisme collecteur des cotisations de formation) et le stagiaire bénéficie d'une rémunération. N'hésitez pas à consulter nos conseillers pour étudier le financement le plus approprié.

**Possibilité de prise en charge totale ou partielle :** plan de formation de l'entreprise, congé individuel de formation (Cif), contrat/période de professionnalisation, contrat de sécurisation professionnelle (CSP), convention de reclassement professionnel (CRP)...

| Tarif validation <sup>6</sup>                            | Tout public |
|----------------------------------------------------------|-------------|
| VAE - validation de l'expérience professionnelle         | 1200€       |
| VAPP - validation des acquis Personnels & Professionnels | 520€        |
| VES - validation des études supérieures                  | 300€        |

VAE pour valider tout ou une partie d'un diplôme par l'expérience ; VAPP pour obtenir l'accès à un diplôme par l'expérience sans avoir les pré-requis nécessaires ; VES pour valider ses études supérieures et obtenir des équivalences au Cnam. Demandez un rendez-vous avec notre conseillère en validation.

<sup>1</sup> pour la première inscription au centre régional du Cnam uniquement

<sup>2</sup> droit individuel de base d'un montant forfaitaire de 200 € payable au titre de chaque année universitaire d'inscription

<sup>3</sup> pour les unités d'enseignement (UE) qui ne sont pas ouvertes ni proposées à La Réunion mais dont les enseignements sont dispensés en formation ouverte à distance (FOAD) dans un autre centre organisateur Cnam, le tarif est de 200€/UE quel que soit la prise en charge

<sup>4</sup> cours de préparation au test Bulat et sur la base de 6 ECTS. Prévoir 10 € de location par ouvrage (1 par semestre) + 50 € de dépôt de garantie (non encaissé et restitué lors du retour en bon état de l'ouvrage)

<sup>5</sup> exigible une fois lors de l'entrée en cycle de spécialisation au Cnam

<sup>6</sup> Les frais d'inscription sont inclus

### Centre régional du Port

18 rue Claude Chappe ZAC 2000  
Tél. 0262 42 28 37 - Fax : 0262 55 68 27  
[info@cnam.re](mailto:info@cnam.re)

du lundi au jeudi de 8h15 à 12h30  
et de 13h30 à 17h00  
et le vendredi de 8h15 à 12h15

### Centre d'enseignement de St Louis

Contact : Stéphanie LATCHOUMY  
[slatchoumy@cnam.re](mailto:slatchoumy@cnam.re)

18, rue Marius et Ary Leblond  
tél. : 0262. 55 90 69 - fax : 0262. 55.90.46  
permanences de 15h00 à 21h00 du lundi au vendredi  
et de 8h00 à 12h00 le samedi matin